



Les nouveaux cantons du Lot

Depuis les élections de mars 2015, le département du Lot comprend 17 cantons au lieu de 31 auparavant. Le conseil départemental compte 34 conseillers départementaux, 17 femmes et 17 hommes. Les nouveaux cantons ont une population comprise entre 8 600 et 11 800 habitants en 2012.

Philippe Duprat, Fabien Battle

17 cantons au lieu de 31

Suite au nouveau découpage cantonal défini par décret début 2014, le Lot se compose de 17 cantons, au lieu de 31 auparavant (figure 1). Les cantons les plus peuplés sont ceux des Marches-du-Sud-Quercy (principales communes Castelnau-Montrât et Lalbenque), de Puy-L'Evêque et de Cahors-1 avec plus de 11 000 habitants (population légale de 2012 en vigueur en 2015). Les cantons les moins peuplés, avec moins de 9 000 habitants, sont ceux de Gramat, de Lacapelle-Marival et de Causse-et-Vallées qui s'étend sur les Causses du Quercy. Ce dernier canton est également le plus vaste du département par sa superficie (742 km²) et par le nombre de communes couvertes (47 communes) (figure 2).

3 habitants sur 10 résident hors de l'aire d'influence d'un pôle

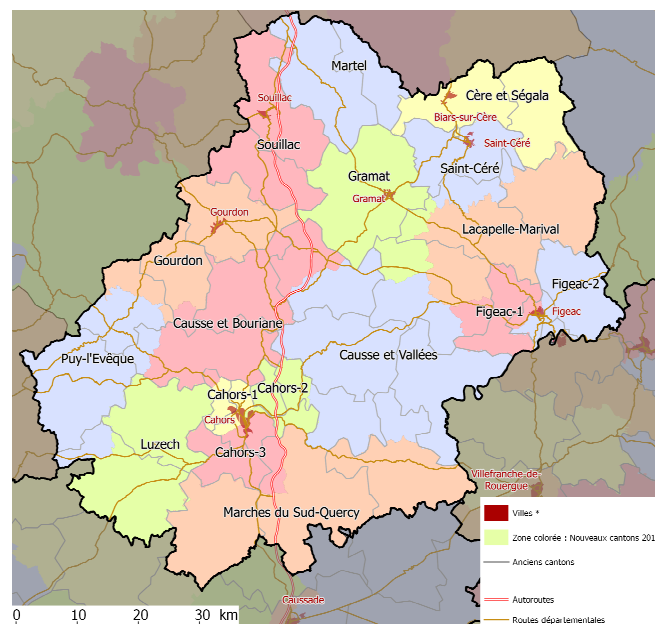
Dans le Lot, près de trois habitants sur dix résident dans une commune isolée, hors influence d'un pôle (agglomération de plus de 1 500 emplois). C'est trois fois plus que la moyenne régionale (11 %). Cela concerne la quasi-totalité des habitants du canton de Puy-L'Evêque et la majorité de ceux des cantons de Martel, Luzech, de Causse-et-Vallées et de Lacapelle-Marival. À l'inverse, un tiers des Lotois résident dans un pôle, contre plus de la moitié en moyenne dans la région. Ils habitent principalement dans les trois cantons de Cahors et les deux de Figeac, mais également dans ceux de Saint-Céré, Souillac, Cère-et-Ségala (Biars-sur-Cère) et Gramat. Dans ces cantons du nord du département, entre 40 et 50 % de la population vit dans des petites villes qui constituent autant de petits pôles structurant le territoire.

Augmentation mesurée de la population dans la plupart des cantons

Entre 2007 et 2012, la population de la plupart des cantons du Lot augmente. Seuls deux cantons, en dehors des cantons qui s'étendent partiellement sur les communes de Cahors et Figeac, échappent à cette dynamique, mesurée cependant : la hausse

globale de la population du département est de 0,4 % par an, contre + 0,8 % en Midi-Pyrénées. La hausse est la plus élevée dans les cantons des Marches-du-Sud-Quercy (+ 1,5 % par an) et de Causse-et-Bouriane, entre Gourdon et Cahors (+ 1,2 % par an). À l'inverse, c'est dans le canton de Souillac que la baisse est la plus marquée (- 0,4 % par an). Dans les cantons des agglomérations de Figeac et de Cahors, la hausse de population est relativement faible, voire nulle : elle est en effet fortement freinée par la baisse sensible de la population dans les deux communes les plus importantes du département, notamment à Figeac.

1 17 nouveaux cantons dans le Lot



* Sont représentées les zones bâties des seuls pôles d'emploi (unités urbaines d'au moins 1500 emplois, hors couronne)

2 Population des nouveaux cantons

Cantons du Lot	Nb de communes	Superficie km ²	Population 2012	Densité hab/km ²	Évolution annuelle moyenne (2007-2012) (%)
Cahors-1	3	51	11 470	227	nd
Cahors-2	7	94	9 734	104	nd
Cahors-3	6	137	10 887	80	nd
Commune de Cahors*	1	65	19 991	309	-0,1
Cahors-1 hors Cahors*	2	24	4 550	193	1,2
Cahors-2 hors Cahors*	6	90	3 423	38	1,5
Cahors-3 hors Cahors*	5	103	4 127	40	1,8
Causse et Bouriane	32	415	9 919	24	1,2
Causse et Vallées	47	742	8 785	12	0,4
Cère et Ségala	21	265	10 159	38	0,0
Figeac-1	12	135	10 394	77	nd
Figeac-2	14	174	10 050	58	nd
Commune de Figeac*	1	35	9 783	277	-0,4
Figeac-1 hors Figeac*	11	122	4 712	39	0,3
Figeac-2 hors Figeac*	13	152	5 949	39	1,0
Gourdon	18	313	11 834	38	-0,1
Gramat	17	350	8 615	25	0,6
Lacapelle-Marival	32	411	8 642	21	0,4
Luzech	26	359	10 150	28	0,0
Marches du Sud-Quercy	27	607	11 726	19	1,5
Martel	18	290	10 331	36	0,6
Puy-l'Évêque	27	360	11 577	32	0,0
Saint-Céré	18	203	9 829	48	0,3
Souillac	18	309	10 244	33	-0,4
Ensemble du département	340	5 215	174 346	33	0,4

nd : non disponible

Source : Insee, Recensements 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population (exploitations principale)

Pour comprendre

Le canton est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle sont élus les conseillers départementaux.

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présentaient en binôme composé d'un homme et d'une femme, ceci afin de garantir la parité hommes-femmes. Dans chaque canton, un binôme a été élu au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée en conséquence et a conduit à un nombre de cantons deux fois moins élevé.

Définitions

La notion d'**unité urbaine** correspond à celle de l'agglomération : c'est un ensemble continuellement bâti, constitué d'une ville-centre et de sa banlieue. On parle de pôle dès lors qu'il y a au moins 1 500 emplois. Les communes appartenant à une unité urbaine sont dites urbaines, les autres sont considérées comme rurales.

L'**aire urbaine** est la zone d'influence d'un pôle. Elle est constituée du pôle et de sa couronne, ensemble de communes dont une partie importante de la population résidente (40 %) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont les communes sous l'influence croisée de plusieurs pôles. Les autres communes sont dites **isolées, hors influence des pôles**.

**Certaines communes peuvent faire l'objet d'un découpage en plusieurs cantons. Le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau des communes entières, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Les chiffres de population totale pour l'ensemble des nouveaux cantons portent sur leur vrai contour. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons, ce qui explique que certaines lignes du tableau ne soient pas renseignées.*

Insee Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts
31054 Toulouse cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :
Bruno Mura

ISSN : 2417-1034

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-154 du 13 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Lot
- [Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr](#)
- « [Populations légales au 1^{er} janvier 2012 : 174 346 Lotois](#) », Insee Flash Midi-Pyrénées n°21, janvier 2015
- « [Dynamique démographique lotoise marquée autour de Cahors](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°4, novembre 2014

